Arbres et toiture

Par Mint

Bonjour,

Nous sommes actuellement locataires d'une maison. Il s'agit d'une maison de village, la façade sud de la maison donne directement sur le jardin du voisin (fenêtres du rdc sont donc verrouillées et opaques).

Un figuier est planté très proche de la maison, ce qui a une conséquence notable sur la luminosité, mais à la rigueur, nous ne vivons pas à l'étage, ce n'est pas SI grave. En revanche, les gouttières se chargent de déchets organiques, ce qui nous inquiète pour leur bon fonctionnement, d'une part, et aussi pour les nuisances que des figues coincées là-dedans pourraient venir causer (guêpes ou frelons notamment).

A-t-on le droit de demander au propriétaire de l'arbre de le tailler ? Vu sa proximité avec la maison, ça risque d'être assez drastique...

Devrait-on plutôt voir directement avec notre propriétaire ? (mais je ne suis pas sûre que les relations soient au beau fixe, quand la fenêtre sud a été percée, il y a eu un contentieux parce qu'elle donnait sur le jardin des voisins, qui, à juste titre, n'ont pas apprécié. Je me dis que venant de nous, ils seront peut-être plus enclins à être conciliants, d'autant que nos propriétaires ne se sont pas montrés très réactifs pour régler diverses bricoles jusqu'ici).

Je vous remercie.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Rien ne vous interdit de chercher une solution amiable avec ces voisins.
Mais si vos bailleurs sont aussi peu respectueux de leurs droits, on peut imaginer qu'ils ne feront rien.
Tant que vous n'avez pas de préjudice, vous n'avez pas de moyen d'action.
Et le nettoyage des gouttières est à votre charge.
Vous n'avez pas pu manquer de voir cette situation en signant le bail.

Par vivi2501

bonjour,
"

Plantations (arbres, haies, arbustes..) distance par rapport au terrain voisin :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F614]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F614[/url]

"